

A.P.L.

QUEST INFORMATION



C.A.E.: -Centres d'Action Educative-
échec à la dissolution



CONTRE LA DISSOLUTION

(voir APL 145 du 15 juin,
APL 149 du 14 juillet).

DES C.A.E (CENTRES D'ACTION EDUCATIVE)

Les notables nantais du Conseil d'Administration des Centres d'Action Educative avaient convoqué une Assemblée Générale pour le 16 septembre en vue de prononcer la dissolution de l'Association. Cette situation faisait suite à l'inculpation de l'éducateur des Dervallières. Elle s'inscrit dans une campagne visant la disparition d'une équipe de travailleurs sociaux dont les actions engagées avec les habitants des quartiers desservent les intérêts des administrateurs et des notables nantais.

Actuellement les Pouvoirs Publics, les Services de Tutelle et les Administrations désirent la liquidation dans un secteur non directement rentable d'un type de travail qu'ils estiment subversif.

Les Conseils de Quartier et les éducateurs exigeaient à cette A.G. la poursuite du travail de prévention ; les sections syndicales du personnel soutenues par l'intersyndicale départementale exige :

- La poursuite du contrat de travail de tout le personnel,
- Le maintien des avantages acquis, inscrits dans le protocole d'accord, dont la garantie principale est le vote du budget par le Conseil Général (garantissant un fonctionnement normal : emploi de tous, et moyens pour poursuivre le travail dans les quartiers).

150 PERSONNES ...

150 PERSONNES, comprenant : habitants des quartiers concernés, des travailleurs de l'Enfance Inadaptée, animateurs, infirmières etc... étaient présents à la Mairie en soutien.

Devant le rapport des forces établi, la présence des éducateurs et des gens des quartiers était imposée dans la salle.

OBJECTIF : Empêcher la procédure de dissolution par tous les moyens.

Ils ont réussi à faire voter par l'A.G. une motion :

- REPORTANT l'A.G. de dissolution :
- OBLIGEANT le C.A. d'assumer ses responsabilités d'employeur jusqu'au vote du

Conseil Général pour le budget 77. Maintenant le Président du C.A. est obligé de présenter le projet de budget pour 77.

Cette situation permet de clarifier aux yeux de tous qui détient réellement le pouvoir... ceux qui détiennent le fric, c'est-à-dire le Conseil Général (pour 80 % du budget)

Avec le vote de report de l'A.G., le licenciement du personnel n'est pas effectif. "On a gagné une bataille mais pas la guerre". Car la prochaine étape c'est le vote du Conseil Général.

On se retrouve sans l'écran constitué par une association privée "philanthropique", écran qui masque les objectifs et les responsabilités du Pouvoir politique.

La privatisation du secteur social est bien pratique pour empêcher les travailleurs sociaux de voir leurs véritables patrons et pour les diviser entre eux. C'est pourquoi il ne faut pas qu'ils restent isolés dans leurs institutions mais qu'ils replacent les enjeux et la lutte là où ils se trouvent réellement.

PREPARONS NOUS POUR LE PROCHAIN ROUND :
LE VOTE DU CONSEIL GENERAL EN DECEMBRE ----

NANTES.

LE TRAVAIL SOCIAL EN PROCES

Pourquoi dissoudre les Centres d'Action Educative

Pourquoi frapper un éducateur de Prévention ?...

Aux yeux des Pouvoirs publics et d'une large partie des autres T.S. de la ville de Nantes, les Educateurs des C.A.E. apparaissent comme des éléments aventuristes incontrôlés par leur Conseil d'Administration et influençant négativement les T.S. en milieu ouvert, engagés dans des actions de quartier. .../...

PARCE QUE...

a) Dans leur pratique, ils prennent des initiatives en contradiction avec le rôle qui leur est attribué (refus d'enfermer les bandes de jeunes "délinquants" dans un ghetto ; ils cherchent à favoriser l'organisation des habitants des quartiers -l'établissement des contacts entre les différentes catégories, séparées les unes des autres-).

b) Dans l'organisation de leur travail, ils introduisent des transformations particulièrement mal vues par les autorités de tout poil : non-hiérarchie entre eux, décentralisation de leur action sur les quartiers, partage de la gestion du budget avec les habitants des quartiers.

Il est nécessaire de sortir du cas individuel de Léon et de l'objet particulier autour duquel est bâtie l'inculpation (la sexualité des jeunes). Son procès et la dissolution de l'Association qui l'emploie ne sont intelligibles que replacés dans une conjoncture intéressant l'ensemble de la ville de Nantes, et dans laquelle ces dernières années (1974-1976) s'est constituée une situation de plus en plus antagonique entre une fraction des travailleurs sociaux (éducateurs de prévention, animateurs) et les autorités locales, les services préfectoraux et municipaux.

Aux Dervallières.

L'Equipe des Educateurs de prévention des Dervallières (12 500 habitants) occupe une place de choix dans cet affrontement, ce, avec la part qu'elle a prise dans la mise en place d'un Comité de Quartier (regroupant les représentants des Associations, syndicats et partis), celui-ci a établi une alliance avec les jeunes en prenant des positions publiques positives à leur égard : depuis la dénonciation sous forme de manifestation des vendeurs d'Euromarché qui matraquaient et tondaient ceux qui étaient surpris en train de piquer quelques marchandises, jusqu'à une riposte à une campagne de presse utilisant un fait ponctuel (extorsion de fric à de jeunes bourgeois place Graslin) pour faire des jeunes du quartier, les bouc-émissaires de toute la ville. En 1975, le Comité organisera la riposte à l'expulsion de 5 familles coupables d'avoir des enfants trop bruyants en décidant l'occupation du bureau du puissant Président de l'Office HLM, le féodal LEMOINE qui est

contraint de revenir sur sa décision. D'une manière plus approfondie, l'équipe CAE est au coeur d'un double mouvement : la prise de contrôle de la Maison des Jeunes par le Comité de Quartier, et la pénétration des jeunes dans ce lieu qui, de par la nature des activités qui s'y déroulaient, leur était interdit.

NANTES - NORD.

Dans les différents quartiers de Nantes-Nord, (10 000 habitants), des travailleurs sociaux se sont associés avec des militants politiques et syndicaux pour mettre en place le "Groupe d'Action de Nantes-Nord" GANN). Courant 1975, celui-ci va impulser une série de luttes : en février, pétition et manifestation pour imposer à la Mairie la prolongation de la ligne de bus ; intense campagne de dénonciation du plan d'aménagement qui révélait une restriction scandaleuse de l'espace disponible : outre la construction de nouveaux ensembles d'habitation, implantation d'une autoroute, d'une prison, d'un cimetière ; cette campagne aboutira en juin, à l'aménagement "sauvage" (en présence des policiers) du site du futur cimetière, cela dans un climat marqué par une polémique de presse avec MORIGE, le maire de Nantes, . L'animateur du Centre social coupable d'avoir laissé le local à la disposition du GANN, sera licencié par la municipalité. Celle-ci sera contrainte de revenir sur sa décision devant l'ampleur de la mobilisation (marquée par l'envahissement du bureau de DESORMEAUX, adjointe au Maire, responsable des centres sociaux.)

Z.U.P. - BELLEVUE.

(30 000 habitants). La municipalité retrouve des travailleurs sociaux dans la mobilisation qui en 74/75 l'a contrainte de racheter un terrain déjà vendu à une société privée qui s'appêtait à y construire une tour de 110 logements ; ce qui aurait accru d'une manière considérable surpeuplement de la zone centrale de la ZUP. Durant l'épreuve de force, le terrain contesté a été transformé en "Terrain pour l'aventure" ce qui a lancé une polémique non achevée actuellement sur le mode d'aménagement de cet espace.

.../...

A NANTES-NORD et BELLEVUE

ces travailleurs sociaux sont présents dans les ébauches de liaison avec de petits noyaux de Paysans-Travailleurs : Juin/Octobre 75 : "opération patates", organisée par le GANN avec des paysans travailleurs d'Orvault.

Courant 75/76 : différentes opérations (radis, choux, pommes de terre) entre les habitants de certaines rues de Bellevue et des maraichers appartenant également aux paysans travailleurs.

Au-delà de la rencontre destinée à vaincre l'incompréhension entre les deux catégories, il s'agit de montrer dans la pratique la fabrication du prix des produits agricoles (en particulier la valeur du travail paysan) et de faire ressortir les surprofits qui se constituent dans la chaîne des intermédiaires commerciaux. Quand on sait qu'en Loire-Atlantique le Mouvement des Paysans-Travailleurs est un des ennemis privilégiés des autorités locales, de telles tentatives d'alliance, toute modestes qu'elles soient, ne peuvent qu'être perçues comme relevant de la subversion la plus noire.

Devant ces événements dans lesquels ils sont directement contestés, devant ces tentatives d'organisation dont sont acteurs les habitants des quartiers, les détenteurs de l'autorité locale réagissent en faisant de la présence des travailleurs sociaux un acte subversif. Ils reproduisent dans ce domaine la manière dont les magistrats ont traité l'affaire Léon : les travailleurs sociaux ne doivent pas être présents dans de telles interventions collectives tout comme Léon ne doit pas être présent dans un local où les jeunes font l'amour ! Cette présence est, non seulement complicité, mais manipulation, tout comme Léon ne pouvait qu'avoir fait des exhibitions sexuelles pour inciter les jeunes à la débauche !

Dans les mobilisations ponctuelles (bus-expulsions) le T.S. trahit le rôle attendu de lui : informer les autorités de manière à ce que celles-ci, en satisfaisant un besoin immédiat, désamorcent la montée du mécontentement (c'est ça aussi la prévention) !

CE QUI EST EN JEU

Qu'est-ce qui est en jeu dans la répression de la présence de T.S. dans ces luttes ? La dénonciation par la subversion

politique n'est-elle pas le prétexte à la liquidation d'une certaine pratique professionnelle ?

Que se passe-t-il dans ces grands ensembles d'habitations ?

La communication entre les gens apparaît de plus en plus disloquée. Dans la cage d'escalier, dans l'immeuble, le voisin devient rapidement un ennemi. Chacun évite d'établir des relations suivies avec ses co-locataires, s'enferme dans son appartement, se replie dans sa cellule familiale, les contacts avec les autres semblent promis à se transformer en affrontement. Une guérilla permanente !

Si le cadre matériel (le bruit par ex.), la cage d'escalier est une véritable caisse de résonance ; les problèmes posés par l'absence d'aires de jeux pour les enfants, etc..) favorise cette décomposition de la vie sociale, il faut cependant en rechercher la cause dans l'intervention, de plus en plus importante, de plus en plus systématisée, des autorités extérieures (la direction des HLM, le commissariat de police, certains services sociaux). Elles favorisent les délations et les pétitions emmes s'imposent de plus en plus comme le médiateur par lequel passent les rapports entre les gens, et ce rôle semble être accepté (multiplication des appels aux flics -tout incident est centré sur la menace de les faire intervenir, les pétitions à la Direction des HLM ne se comptent plus).

La division, l'isolement dans la cellule familiale transformée en forteresse, est le produit, non de la sonorité des murs ou de l'aménagement de l'espace, mais d'une pratique interventionniste des autorités extérieures qui se veulent désormais le passage qu'empruntent obligatoirement les gens pour entrer en relations entre eux.

LE RÔLE DES T.S. DANS CE SYSTÈME.

Quel est le rôle attribué aux T.S. dans un tel système ?

Reprenons la division entre ceux qui font dans l'assistance, et ceux qui font dans l'animation :

• CEUX QUI FONT DANS L'ASSISTANCE sont spécialisés dans l'intervention auprès d'une catégorie de la population désignée comme "marginale", qu'il s'agisse des familles

(assistante sociale, tuteur, tutrice, etc..) ou des jeunes (éducateurs de prévention). Cette intervention a un certain nombre d'effets :

- de par leur spécialisation, ils renforcent l'isolement de ceux qui sont les objets de leur pratique, ils favorisent la constitution du ghetto.
- ils les enferment dans une relation d'assistance, celle-ci les empêche de l'organiser entre eux d'une manière autonome.
- ils sont les porteurs des normes imposées par la bourgeoisie aux couches populaires (normes tournant autour du travail, de la famille et de la propriété) ; leur but le plus souvent inavoué est de convaincre leurs "clients" de les accepter (ils y réussissent parfois pour quelques-uns d'entre eux qui, après une adolescence orageuse, prennent le chemin de l'usine ou du chantier). Les "marginiaux" voient leurs actes, comportement et personnalité domestiqués, ils sont jugés négativement en référence à ces normes et ils réagissent tout naturellement en s'empêtrant de plus en plus dans la simple transgression de ces mêmes normes, à aucun moment il ne leur est donnée la possibilité d'une expression et d'un développement autonome.
- cette mise au pas ne se fait pas par le discours moral mais par l'établissement d'une situation pédagogique dans laquelle le T.S. se présente, à travers sa propre personnalité, son mode de vie, comme le modèle positif, la domestication s'approfondit dans l'exacte mesure où se renforce le lien personnel qu'il établit avec son "client".

. LES ANIMATEURS gérants souvent d'équipements (centres sociaux, maison de jeunes) ont pour tâche de créer les points de fixation autour desquels se constitue une vie collective non seulement contrôlée mais orientée vers des activités de consommation loisirs, donc servant de compensation, de dérivatifs.

NEUTRALISATION

Ainsi, les T.S. font-ils partie d'un système qui a pour but de neutraliser des lieux de concentration populaire potentiellement dangereux (la bourgeoisie a la mémoire des luttes du 19^e siècle dans lesquelles les quartiers popu-

lares des grandes villes plus que les entreprises étaient de véritables places fortes dans lesquelles les ouvriers préparaient leur offensive et qui devaient être réduites par l'occupation militaire).

Cette neutralisation se fait par l'organisation et le maintien de l'état de division interne, ce qui empêche la production d'un tissu social autonome, base nécessaire à toute résistance et lutte collective.

SUBVERSION

Ce qui est subversif pour les détenteurs du pouvoir ce n'est peut-être pas tant la participation de ces quelques travailleurs sociaux à telle ou telle manifestation, mais l'orientation d'ensemble de leur pratique dans laquelle ils mettent en question le système organisateur de la division :

- a) ils cherchent à sortir du cadre de l'assistance d'une part en faisant éclater le ghetto dans lequel les "marginiaux" sont emprisonnés (aux Dervallières, les jeunes "délinquants" entrent dans une maison des jeunes contrôlée par le Comité de quartier), d'autre part, ils refusent d'enfermer leurs relations avec les jeunes ou autres dans cette situation pédagogique dans laquelle ils occuperaient la place de l'adulte modèle, situation qui est la voie par laquelle les jeunes sont enfermés dans les normes imposées par la bourgeoisie.



- b) ils favorisent de toutes les manières les regroupements des gens, leur organisation tant au niveau d'un quartier que plus modes-

.../...

⑤ QUARTIERS

tement et peut-être plus efficacement au niveau d'une rue ou d'un immeuble) ; ils font des locaux (centres sociaux, maison des jeunes) que certains d'entre eux gèrent, autant de lieux mis à la disposition des gens.

BRISER LA DIVISION?...

Ces T.S., au lieu de maintenir la division interne à la population, ce pourquoi ils ont été placés dans les quartiers, tentent de se situer dans la perspective inverse consistant à briser la division de manière à ce qu'emmerge une situation rendant possible une résistance collective.

Ainsi, ils se heurtent aux intérêts de la classe dirigeante ; malgré son aspect partiel, balbutiant, cette pratique a été considérée par les autorités locales comme assez dangereuse pour qu'elles essaient de la briser ; pour réaliser cet objectif, ils ont donné un rôle essentiel au procès de Léon, ils veulent dissoudre les Centres d'Action Educative.

Extrait de "Champ Social"
Supplément "Appel à Rennes" au n° 20

En vente à la Librairie 71.

COMMUNIQUE P.T. APRES LA MANIF (P.10) DE SAMEDI.

Expulsions de fermiers, condamnations diverses, problèmes économiques aggravés par la sécheresse : la colère des paysans s'accroît. Elle permet de comprendre la réaction du groupe qui s'en est pris, samedi 18 Septembre, aux bureaux de l'avocat Toulza, rue Crébillon.

Les Paysans Travailleurs, qui n'ont évidemment pas participé à cette action, de près ou de loin, se refusent néanmoins à la condamner : ce ne sont en aucun cas les activités professionnelles des associés de Toulza, Mougine, Jaffré et Lécuyer, ni l'exercice de la profession d'avocat qui se sont trouvés visés. Toulza, cet ardent défenseur du Droit de Propriété, nous paraît jouer dans l'affaire de Cheix en Retz un rôle plus que trouble, débordant largement son activité professionnelle, qui lui sert en réalité de paravent. Toulza, conseiller privilégié de la FFA, (Syndicat paysan manoeuvré par quelques notables) est impliqué de longue date dans une action politique au service du pouvoir, pour diviser les travailleurs paysans. Sur l'ensemble de ses agissements, nous avons rassemblé un dossier que nous rendrons public le jour où cela nous paraîtra nécessaire.

Une porte ouverte, quelques dossiers éparpillés, un meuble renversé dans le cabinet d'un avocat : loi anticasseur... Une maison d'habitation détériorée, des bâtiments d'exploitation détruits, des coups de pierre et des coups de fusil sur deux fermiers de 52 ans, dont le crime est d'avoir refusé de ne pas respecter la loi sur les cépages prohibés : où étaient donc ceux qui aujourd'hui défendent Toulza quand le Tribunal a décidé l'expulsion?

L'affrontement Droit de Propriété / Droit au travail, cause profonde du conflit de Cheix, ainsi que les provocations incessantes de Rondineau et de leurs défenseurs, apparaissent comme les vrais raisons d'une tension que l'on peut déplorer : mais, que les Mouillé soient rétablis dans leurs droits, au Bois aux Moines, et le calme se rétablira facilement, c'est évident.

PAYSANS - TRAVAILLEURS

SOMMAIRE

- P.1à5 Contre la dissolution des CAE
- P.6 Tréfinmétaux et en bref,
- P.7 Firmes agro-alimentaires et répression syndicale.
- P.8 Les paysans-travailleurs de vendée et la sécheresse.
- P.8-9 Une nouvelle affaire Mouillé.
- P.9-10 Un verdict scandaleux.
- P. 11 350 M.A. non renommés.
- P. 12 Couéron, eau non potable.
- P. 13 Nos bonnes adresses.

WEEK-END ANTI-NUCLEAIRE
AU PELLERIN
25-26 SEPT
VOIR P.11

COMMUNIQUÉ DE PRESSE 15-9-76

CGT - TRÉFIMÉTAUX

Le 17 juin avait lieu à Saint-Nazaire le jugement de 12 femmes de travailleurs de l'usine Tréfinmétaux Couëron.

Les faits sont connus : ces 12 femmes sont accusées d'avoir été solidaires de la lutte de leurs maris. Elles étaient venues répondre à une lettre de provocation envoyée dans les familles par le directeur.

Le jour du procès, le pouvoir et le patronnat ont reculé devant la mobilisation populaire des 300 travailleurs rassemblés devant le Palais de Justice.

Le procès fut annulé pour "vice de forme". La rentrée de septembre s'annonce à nouveau sous le signe de la répression.

En effet, du 27 septembre au 4 octobre les 12 femmes doivent comparaître à nouveau devant le juge d'instruction à Saint-Nazaire

Le syndicat CGT Tréfinmétaux :

- condamne de nouveau cette attitude répressive ;
- mettra tout en oeuvre pour l'arrêt des poursuites ;
- appelle de nouveau toutes les organisations démocratiques à apporter leur soutien et à protester contre la direction locale et générale.

C. G. T. Syndicat des métaux
Tréfinmétaux - Couëron

EN BREF EN BREF EN BREF EN BREF EN B

CONFLITS DANS LES P.M.E.

Mercredi 15 septembre, des travailleurs de la métallurgie ont manifesté dans l'après-midi place du Commerce.

Il s'agit de trois entreprises de la région : La Nacoma, Stella et Gauthier qui sont soit déjà fermées, soit en voie de fermeture.

Par cette action de popularisation, les travailleurs de la métallurgie s'opposent au démantèlement de leur entreprise et au licenciement des travailleurs.

**TOULOUSE
SOUTIEN A L'IMP 34**

L'imprimerie 34 de Toulouse, plastiquée en mars, a besoin de 30 000 F avant la fin septembre, sinon c'est la faillite.

Adresser votre soutien financier à

Imprimerie 34
34 rue des Blanchers
31000 TOULOUSE

GRÈVE AUX PAPILLONS

Un conflit oppose l'association des Papillons Blancs (institution pour handicapés) à son personnel.

L'association prétend supprimer au personnel éducatif des congés trimestriels de 5 jours qui leur sont accordés par la convention collective.

Le personnel non seulement s'oppose à cette remise en cause des avantages acquis, mais demande la généralisation de ceux-ci au personnel administratif et de service.

Une grève de 24 heures a eu lieu lundi 13 septembre.

Une nouvelle grève est prévue pour le lundi 20 septembre.

**ANCENIS
ENSEIGNEMENT LIBRE...
..... DE NE PAS PENSER**

A l'école privée "Saint-Joseph" d'Anenis, le syndicat CFDT de l'enseignement privé a déposé un préavis de grève à partir du lundi 20 septembre.

Il s'agit d'un conflit lié aux conditions de travail, à la répression anti-syndicale et à des restrictions de la liberté de penser des enseignants que voudrait imposer la direction.

FIRMES AGRO-ALIMENTAIRES ET RÉPRESSION SYNDICALE

PRECISION APL.

Cet été des militants syndicaux de chez SANDERS; dans le cadre d'une tournée d'informations sur toutes les usines du groupe sont passés par NANTES.

Ils ont pris des contacts avec leurs camarades de l'usine SANDERS de VERTOU, discutant de leurs conditions de travail et des problèmes posés par la mise en place d'un syndicalisme de classe sur l'ensemble du trust.

Des contacts ont eu lieu également avec les Paysans-Travailleurs en lutte dans le département sur des problèmes d'intégration.

Aujourd'hui, MOUSSA BESNAINOU, délégué CGT de SANDERS JUVISY, délégué au comité d'entreprise est foutu à la porte. Mobilisons nous pour empêcher ce licenciement.

COMMUNIQUÉ ADEA et CGT-SANDERS

Le 11 septembre, des ouvriers de l'usine de SANDERS JUVISY (usine-mère) sont venus en Lot-et-Garonne en vue d'établir des contacts avec les éleveurs des comités de Défense. Au cours d'une réunion commune, des informations réciproques ont été faites sur l'exploitation que pratique le trust SANDERS, tant envers les ouvriers que les paysans. Aujourd'hui, un délégué syndical de l'usine de JUVISY (présent à la réunion) membre de la CGT est menacé de licenciement pour avoir aidé au développement de l'unité ouvrière et paysanne.

Eleveurs et Paysans sont solidaires de la lutte pour la Défense de son emploi.

Dans un mois, le 11 octobre, 6 éleveurs de l'A.D.E. (Association de Défense des Eleveurs et des Agriculteurs) passent en cour d'Appel assignés par Sanders qui leur réclame des sommes injustifiées. Les ouvriers de SANDERS JUVISY sont solidaires.

Depuis trois ans de nombreux comités se sont constitués à travers la France face aux firmes d'aliments qui ont permis d'obtenir de meilleures conditions de rémunération.

Aujourd'hui, la liaison établie avec les ouvriers des firmes est une chose importante dans la lutte entreprise.

C'est la condition indispensable pour faire reculer l'exploitation dont les travailleurs sont victimes.

LICENCIEMENT POUR ATTEINTE A LA LIBERTE DU PROFIT §

Mercredi 8 septembre les délégués au C.E. de l'usine agro-alimentaire de Sanders Juvisy ont reçu une convocation à une réunion extraordinaire pour le lundi 13 septembre.

L'objet de cette réunion : l'assentiment au licenciement d'un délégué du personnel et délégué au C.E.

Le délégué CGT est accusé d'avoir participé à une tournée de propagande tendant à unir entre eux les travailleurs des différentes usines du trust et les petits paysans intégrés et exploités par SANDERS.

L'argumentation de la Direction tient au fait que le travail développé par la Section syndicale tendrait à nuire au profit de la Société. Les mauvaises conditions de travail n'auraient pas dû être citées dans la propagande. Ces choses ça se discute entre délégués et patrons d'une même usine ! Du moins, c'est l'avis de la Direction de Juvisy selon qui, faire de la collaboration de classe, c'est du syndicalisme, mais chercher à unir ceux qui luttent contre un même exploiteur c'est nuire aux intérêts du capitalisme.

C'est donc une atteinte très grave à l'ordre établi par la Bourgeoisie.

Certes, on ne peut demander aux capitalistes de reconnaître comme juste les principes fondamentaux de la lutte des classes, mais le motif indiqué montre encore une fois le cynisme de l'arbitraire patronal.

C.G.T. - C.F.D.T. SANDERS.

COMMUNIQUÉ PAR : P.T. 85

DOSSIER FGA-CFDT SUR

" L'AIDE A L'AGRICULTURE "

- QUELQUES CHIFFRES :

- Un céréalier de plus de 200 ha gagne 140 fois plus qu'un éleveur de plus de 30 ha.
- On peut estimer qu'il peut y avoir une baisse légère de 10 % de la production agricole, et le chiffre de 10 milliards n'est pas scandaleux...Cependant les situations peuvent varier de 1 à 10 selon les sols.Ces différences sont très difficiles à évaluer, ce qui pose des exigences pour les modalités de l'aide (évaluation à la base, contrôle strict).

3 CONDITIONS

La FGA CFDT considère que pour être juste, la répartition des aides à l'agriculture passe par trois conditions :

- Garantir l'emploi et la rémunération de tous les travailleurs (et non seulement des agriculteurs) et de tout le secteur agro-alimentaire, (et non seulement des exploitations agricoles).
- Faire évaluer les dommages et les indemnités par des commissions cantonales tripartites (paysans, salariés, pouvoirs publics), seule manière d'éviter les abus et de parvenir à des évaluations honnêtes.
- Indemniser les pertes de production en heures de travail perdues en fonction du volume de la production touchée et du nombre de travailleurs (paysans et salariés) de l'entreprise. Ainsi la collectivité nationale ne compensera que des pertes de revenus et non pas des pertes de profit. (Une fois son travail rémunéré, et une fois toutes les charges payées, le céréalier de plus de 200 ha, fait encore 210 000 Francs de profit net).

PAS ENCORE DE CASSE

" Si aujourd'hui il n'y a pas encore eu de casse pour les salariés, les problèmes risquent de se soulever dans les semaines à venir : emploi et handicap dans toutes les négociations salariales.

Le projet du gouvernement et des dirigeants agricoles (officiels) est d'arroser individuellement les agriculteurs : qu'ils palpent de l'argent frais. Si les salariés paient une partie de la note tant pis, et même tant mieux..."

"...Le gouvernement est obligé de lâcher la paysannerie pour éviter que la majorité ne régresse davantage, notamment la perte de la paysannerie de l'ouest et de l'est serait irrémédiable pour la majorité"

SAINT HERBLAIN

UNE NOUVELLE AFFAIRE MOUILLE

Début du différend pour bail de ferme /

- En 1957, le 1er novembre, un bail (3,6,9a) est établi entre Madame vve VEILLET, demeurant aux Bourderies à Saint-Herblain et Mr et Mme GUERIN Francis, qui s'y établissent également. Le dit bail est résiliable à 1 An et demi.

- En 1967, Mme VEILLET, malade et très fatiguée quitte les Bourderies pour se rendre chez son fils unique, Charles VEILLET (agé aujourd'hui de 54 ans) et demeurant à la Rabotière à Saint-Herblain.

A la mort de sa mère en 1969, son fils héritier unique, qui a exploité pendant long temps la tenue maraîchère aux Bourderies comptée pour 1 ha 50 ca, et qui au cadastre communal n'est mentionnée que pour 1 ha 34ca (anomalie flagrante), ledit héritier à choisi une autre profession depuis son départ des Bourderies en 1957 : il s'est lancé dans le camionnage, à la Rabotière à Saint-Herblain. Il y réussit très bien puisqu'il emploie aujourd'hui de multiples camions avec un nombreux personnel. Tant mieux pour lui, c'est un travailleur pointilleux, soucieux de rentabilité.

Pourquoi cherche-t-il à congédier les GUERIN de la tenue des Bourderies ? Mystère!

Peut-être, dans le crâne de ce laborieux Charles VEILLET, brave "capitaliste" au courant de toutes les astuces "permises" en société libérale (avancée !) une idée a-t-elle germé ?

Ces braves locataires, logés misérablement dans une demeure délabrée, sans sanitaire ni confort d'aucune sorte et au surplus chargés de famille (Eric 16 ans, Chantal 12 ans et le petit Régis 4 ans...) →



seront peut-être facilement éjectables ?

Ainsi commence cette lamentable affaire. Mr VEILLET a dû se persuader que le départ des GUERIN de cette vieille demeure des Bourderies lui permettrait de réaliser de beaux bénéfices, sans aucun souci.

Vendre la fameuse terre de "marai-chers" (riche en humus et engrais) très recherchée et surtout mettre en vente au plus offrant, soit globalement à un promoteur soit par lots, les 13 400 m² des Bourderies, voilà plusieurs millions en perspective !

Manque de pot, les GUERIN en place depuis 19 ans s'accrochent !

Alors débutent les tracasseries vindictes, menaces, procès, avocats, huissiers jugements. La justice de classe existe quoi qu'en disent les gens au pouvoir !

Extrait du paysan Nantais

F.G.A. C.F.D.T.

UN VERDICT SCANDALEUX

- LES CONFLITS

Les employés de la Caisse Régionale du Crédit agricole et de la Caisse Mutuelle de Réassurance Agricole du Finistère ont cessé le travail pendant 44 jours pour obtenir :

- Intégration des primes de "rendement" dans le salaire et diminution des trop gros écarts hiérarchiques de salaire (C.R.C.A.)
- Versement d'une prime uniforme de 150F. et réduction des inégalités de salaire (C.M.R.A.)

- LES FAITS

Le 3 mai 1976, neuf membres du bureau F.G.A.- C.F.D.T. du Finistère sont condamnés à 2 mois de prison avec sursis au titre de la loi anti-casseurs pour avoir été à l'origine d'une manifestation de solidarité le 15 avril 1975 au Faou (ralentissement de la circulation sur la voie express) et autour de la Caisse Régionale du Crédit Agricole.

En réalité tout s'est passé sans incident, mis à part quelques automobilistes "grognons" dont le Directeur de la Caisse Régionale du Crédit Agricole, provocateur qui prend délibérément le risque de foncer sur les manifestants, ce qui a valu à notre camarade LE MEUR d'être inculpé au motif de dégradation volontaire du véhicule de son directeur.

COMMENT CET INGROYABLE JUGEMENT A-T-IL ETE POSSIBLE ?

En vertu de la loi anti-casseurs, le pouvoir accuse nos camarades d'avoir été "les instigateurs et organisateurs d'une action concertée menée à force ouverte par un groupe qui a donné lieu à des violences ou voies de fait".

Pour justifier à tout prix la violence "à force ouverte", le tribunal n'a pu retenir que la notion de contrainte morale qu'il aurait infligée aux automobilistes de passage.

Pour la première fois en France, on utilise de cette façon et aussi nettement la loi anti-casseurs contre le Bureau d'une organisation syndicale, la preuve :

Deux des membres inculpés n'étaient pas présents à la manifestation.

AUJOURD'HUI C'EST UN BUREAU SYNDICAL QUI EST CONDAMNE, DEMAIN QUI ?

Après la répression patronale qui s'amplifie (exemple : Lande du Breuil, ouvriers de Redon), un degré de plus a été franchi dans la lutte anti-syndicale.

- LA RIPOSTE

Le 3 mai 1976, plus de 1500 travailleurs (F.G.A. et inter-professionnels)



étaient devant le Tribunal de QUIMPER pour soutenir nos camarades inculpés.

Diverses instances départementales ou régionales ont pris position contre ce verdict et l'application de cette loi suite aux propos tenus par Monsieur Le Garde des Sceaux, au moment de la discussion du projet de loi, cette loi ne devant pas s'appliquer aux responsables syndicaux dans l'exercice de leurs responsabilités. Il en a été ainsi du Conseil Général du Finistère de la Chambre d'Agriculture du Finistère, de la Chambre Régionale...

- LE JUGEMENT D'APPEL A RENNES

La C.F.D.T. a fait appel du jugement de Quimper.

Le 20 septembre 1976 à 14 heures, les neuf membres du bureau F.G.A. du Finistère passeront devant la cour d'appel de Rennes.

Pour ce jour là, chacun doit se sentir mobilisé...

- Pour exprimer son plus large appui aux camarades condamnés ;

- Pour affirmer son opposition totale au renforcement des mesures d'intimidation et sa volonté de défendre les libertés notamment les libertés syndicales.

La section SATPA-CFDT Nantes appelle ses adhérents et sympathisants :

- à se retrouver le lundi 20 septembre à 11 h 45 dans le Hall de la Chambre d'Agriculture pour pique-niquer ensemble

- Une délégation se rendra à Rennes pour participer à la manifestation face au Palais de Justice.

Sections CFDT Maison de L'Agriculture
Nantes

APRÈS LA MANIFESTATION PAYSANNE DE SAMEDI

CHEIX : TOULZA, "PERQUISITIONNÉ" : UN FASCISTE SORT DE L'OMBRE !

Environ 500 personnes, paysans et travailleurs de la ville de Nantes, ont participé à la manifestation du 18 Septembre, en soutien à la lutte de Cheix et à propos de la sécheresse. Après des interventions FDSEA, PAYSANS-TRAVAILLEURS, COMITE DE COORDINATION CHEIX et COMITE DE DEFENSE de la SICA SAVA, le cortège s'est ébranlé dans les petites rues du centre ville, précédé par une caravane (qui rappelait la situation d'Armand et Henriette Mouillé, les fermiers de Cheix.)

Rue CRÉBILLON, le cortège s'arrêtait quelques minutes au niveau du numéro 14, où se trouve le bureau de l'avocat TOULZA. Tandis que l'ensemble de la manifestation conspuait le nom de Toulza, un groupe masqué pénétrait discrètement dans le bureau, où une "perquisition populaire" était rapidement effectuée, sans violences sur les personnes, dans le but, on peut le supposer, de mettre la main sur des dossiers révélant la vraie nature des agissements de Toulza.

L'individu, en effet, n'est pas seulement "l'avocat" des propriétaires Rondineau (et de plusieurs autres cas tout aussi douteux, à commencer par l'un des deux tueurs à gages embauchés par GRATON, le PDG-truand de Bouguenais).

En réalité, TOULZA utilise sa profession d'avocat à des fins politiques, il est le chef occulte de la FFA, syndicat fasciste dans les campagnes, et l'ensemble de son activité prépare, par la manipulation de certains petits notables, la mise en place d'un pouvoir de type fasciste.

De nombreux documents et témoignages si cela devient nécessaire, permettront de jeter la lumière la plus crue sur le dossier Toulza: la réaction de corps de l'Ordre des Avocats, compréhensible dans la confusion de l'événement immédiat, doit logiquement être suivie par une ré



flexion plus sereine: les incidents de Samedi, rue Crébillon, ont clairement visé non "l'avocat", mais le responsable de l'expulsion inique de deux fermiers de 52 ans. (APL-à suivre)

350 M.A. (MAITRES AUXILIAIRES) NON RENOMMÉS

... Et il semble qu'on n'est pas loin du chiffre définitif (de source syndicale).

- C. E.S. de MONTOIR :

3 des 4 M.A. non renommés se sont présentés lundi à la réunion de pré-rentree. 22 professeurs sur 30 présents ont décidé, conformément à leur engagement du mois de juin, la GREVE dès mardi après-midi. Ils accueilleront les élèves le matin et les renverront avec un texte d'explication.

La grève est prévue jusqu'à vendredi et est reconductible tous les 48 h jusqu'à renomination des M.A.

- C.E.S.. de CERTE (Trignac) :

1 Maître Auxilliaire non renommé. 13 enseignants envisagent le même type d'action qu'à Montoir.

- LA BAULE :

1 M.A. non renommé. 20 professeurs envisagent de faire la grève du SGEN les 23 et 24, et une journée de grève par semaine jusqu'à renomination du M..A.

Une ASSEMBLEE GENERALE réunie à St Nazaire le 13 a discuté des possibilités d'extension de l'action sur le plan local. Elle appelle avec le SGEN à une nouvelle A.G.

Le JEUDI 16 SEPTEMBRE, 17 H 30, à la M.J.E.P. pour prendre une décision.

- C.E.T. SUD LOIRE (Les Bourdonnières - REZE).

Un PEG d'anglais et un PEG lettres du CET des Bourdonnières ont chacun deux heures à assurer au CET de REZE pour compléter leur service et faire ainsi leur maximum de 21 heures. Les deux profs refusent et refusent également de signer leur emploi du temps avec le soutien du responsable départemental du SNETAA.

Ces quatre heures intéresseraient une MA qui n'a qu'une demi-heure à REZE.

Tous les professeurs du CET des Bourdonnières soutiennent cette action et sont prêts à aller plus loin.

On s'étonnera peut-être de ne pas trouver Chateaubriand sur la liste. Après la forte mobilisation de la fin de l'année dernière, ils ont obtenu la création de 4 postes et la renomination des M.A. menacés. Reste le problème des effectifs.

Sur Nantes, on ne connaît pas encore le sort de tous les M.A. de l'an dernier.

Apporter les informations à l'A.G.. de Mercredi où il faudra discuter des perspectives ouvertes par la grève des 23/24.

(Extrait de RESEAU d'informations, de liaisons et discussions - Ec. Emancipée)

WEEK END ANTINUCLEAIRE AU PELLERIN les 25 et 26 Septembre

Le Comité de Défense de l'Environnement du Pellerin organise un Week end d'information sur les dangers du programme nucléaire français, des centrales nucléaires et notamment celle du Pellerin.

Une exposition aura lieu à la mairie du Pellerin le samedi 25 de 8 à 12 h et de 14 à 18 h, et le dimanche 26 de 10 à 13 h et de 14 à 18 h.

Des films suivis de débats : le vendredi 24 à 20 h 30 et le samedi 25 à 15 h : "Condamnés à réussir", le samedi 25 à 20 h 30 et dimanche 26 à 15 h : "Le Pressoir" et "Voyage dans les centrales de la terre".

Note sur les films : "Le Pressoir" : les événements et la lutte de la population de Braud et St Louis (33) contre l'implantation d'une centrale dans leurs communes.

Condamnés à réussir : L'usine de retraitement de déchets radioactifs de la Hague vue par les travailleurs de la C.F.D.T.

"Voyage dans les centrales de la terre" : Visite des centrales avec leurs problèmes et leurs "incidents"!

COUERON:

L'EAU EST-ELLE POTABLE ?

Comme chacun le sait, une grande partie de l'eau potable de COUERON, vendue d'ailleurs très cher au COURENNAIS, provient de la station de traitement dite "Du Paradis". L'eau brute y est pompée directement en Loire avant d'être traitée pour devenir "THEORIQUEMENT POTABLE", c'est-à-dire apte à être consommée par les habitants de la commune.

La longue période de sécheresse que nous traversons provoque une importante baisse du débit de la Loire. L'eau pompée devient de plus en plus polluée. La remontée d'eau salée dépasse depuis plusieurs mois le lieu de pompage.

Une analyse d'un échantillon d'eau effectué le 26 août laisse apparaître une teneur en chlorure de sodium (sel) de 2,5g par litre, ce qui est considérable.

D'après la réglementation, la teneur admissible peut atteindre 0,3g par litre, mais ne doit en aucun cas dépasser 0,9 g. Il faut noter qu'à la même date, la teneur en sel de l'eau de la Ville de Nantes n'était que de 0,06 g. Or, rien ne permet d'affirmer que cette période de sécheresse arrive à sa fin ; le débit de la Loire ne pouvant donc guère augmenter de façon appréciable avant le printemps prochain.

En plus des risques provoqués par les autres impuretés contenues dans cette eau dite "POTABLE" (fer, magnésium) le sel peut avoir une influence néfaste :

- sur la santé et la qualité de la vie de ceux qui la consomment,
- avez vous déjà bu un café salé ?

Quelle bonne aubaine pour les entreprises capitalistes fabriquant de l'eau minérale à 10.000 AF le M3 !!

- sur les installations utilisant l'eau. Le réseau communal risque donc de subir des détériorations importantes... les contribuables paieront !... ainsi que les réseaux particuliers, chauffage central machine à laver, etc...

C'est pourquoi, la section de COUERON du PSU pense que les questions

suivantes doivent être posées :

- Depuis quand l'eau de Couéron contient-elle en suspension tant de matières impropres à la consommation ?

- Cette eau étant vérifiée très souvent par les services communaux et départementaux, pourquoi cette complicité du silence ?

- Qui est au courant de cette situation ?

- Pourquoi la population n'est-elle pas informée ?

- Que penser de l'attitude de la majorité du Conseil Municipal qui a refusé en mai dernier de voter le branchement de la Commune sur le réseau de la Ville de Nantes... pour l'adopter un mois plus tard alors que le problème était urgent ! ?

- Quand les travaux seront-ils terminés ?

- Le montant des travaux s'élève à 250 millions A.F. couverts uniquement par un emprunt, donc répercutable intégralement dans le prix de l'eau ou les impôts locaux.

Pourquoi ne pas avoir engagé une action auprès des Pouvoirs Publics avec l'ensemble de la population pour obtenir une subvention permettant de moins augmenter le prix de l'eau ?

QUOI QU'IL EN SOIT -

Les travaux doivent être exécutés immédiatement... sans attendre les prochaines élections municipales !!! L'ensemble du réseau doit être remis en état dans les plus brefs délais.

Mais pour obtenir ce résultat, pour exiger du Pouvoir les subventions permettant aux finances communales de supporter les frais de l'opération, nul doute qu'une mobilisation rapide et unitaire des FORCES POPULAIRES de la Commune de Couéron s'avérera indispensable.

TRACT DE LA SECTION DE COUERON
du P.S.U., Le 4/09/76

